

- 71 -

AMIRA

Note de travail n° 9

* *

*

LA SOCIETE SERER

DEFENSE ET ILLUSTRATION D'UNE
METHODE D'ANALYSE

* *

*

par GERARD ANCEY

* *

*

juillet 1975

INTRODUCTION

La meilleure manière de démontrer la généralité d'une méthode d'analyse esquissée précédemment dans ses grandes lignes (1) est de la tester sur une société rurale que nous n'avons pas eu le privilège d'observer "in situ" personnellement.

Nous tenons cependant à préciser que l'exposé théorique de la méthode était demeuré partiel dans la mesure où face aux "niveaux de décision" mis en évidence nous n'avions pas approfondi la nature des fonctions socio-économiques correspondantes. L'analyse détaillée d'un cas concret - la société sérer " permet donc de mieux comprendre l'ensemble de la méthode préconisée et dissipera, espérons-le, certaines craintes dont on nous avait fait part à la lecture de notre premier texte. Les reproches qui nous ont été adressés, au vu de l'exposé théorique, étaient en effet de deux sortes :

- premièrement, notre méthode pouvait (ou ne pouvait qu'aboutir à un "découpage" de la société en une série d'éléments plus ou moins autonomes, inarticulables les uns aux autres et interdisant en conséquence toute analyse globalisante du système de production.

- deuxièmement, le type d'analyse auquel nous étions conduit ne pouvait que demeurer statique.

Nous admettons volontiers que si ces deux reproches étaient justifiés, ce serait la condamnation définitive d'une méthode qui, au mieux, (ou au pire) ne servirait qu'à ouvrir la voie à des techniques d'investigation fondées sur la recherche de "critères objectifs" aux fins de perfectionner les "stratifications utiles" dans le but, avoué ou non, de parvenir à "manipuler" plus facilement une paysannerie ravalée au rang d'objet (2).

(1) Niveaux d'analyse et de décision en milieu rural africain.
G. ANCEY - AMIRA N° 3 - Avril 1975.

(2) L'exposé critique que nous avons fait par ailleurs du texte intitulé : "Connaissance du milieu et vulgarisation agricole, le cas de l'opération Centre Mossi - J. MESNIL" montre le danger de certaines techniques d'analyse fondées précisément sur un "découpage" de la société en "catégories utiles"

(Voir AMIRA N° 7).

Nous allons donc montrer que notre souci n'est pas de procéder à des coupes à l'intérieur de la société mais d'en comprendre les mécanismes de fonctionnement, en sériant les problèmes, au premier rang desquels figure celui du mode de transition dans un contexte d'économie marchande.

Concernant la société sérère, économie marchande est synonyme grossomodo d'économie arachidière ; mais une constatation sur laquelle convergent tous les observateurs est que l'ethnie sérère est restée jusqu'à ce jour beaucoup plus circonspecte à l'égard de la culture de l'arachide que d'autres groupes, particulièrement les Wolof, occupant également le bassin arachidier sénégalais. Or, ces deux ethnies partagent cependant des conditions climatiques, agronomiques et même démographiques à peu près identiques. De toute évidence, c'est donc au niveau des structures sociales qu'il convient de s'interroger pour apprécier, dans sa logique, la dynamique du système de production sérère.

A défaut d'une telle analyse, il nous paraît absolument impossible de porter une réponse solide à une simple question : pourquoi, après un siècle de pénétration arachidière, les Sérère ne cultivent-ils guère plus de 1/3 de leurs superficies d'exploitations en arachide alors que leurs voisins wolof consacrent à cette culture la proportion inverse de 2/3 ? Si les structures sociales infléchissent les modalités de la pénétration marchande et par là le mode global de production et de consommation, celui-ci à son tour rétroagit sur le système d'organisation sociale par des effets destructurants et (ou) restructurants (termes qui n'impliquent a priori aucun jugement de valeur). C'est pour suivre ce double mouvement que l'analyse des niveaux de décision prend toute sa signification en permettant réellement une approche dynamique du système.

Dans la littérature anthropologique, une image qui à la fois traduit et résume cette destructuration caractérisant la phase actuelle de transition est devenue tellement banale qu'elle finit par en oblitérer complètement le processus : celle de l'éclatement des structures sociales-traditionnelles. Ayant dit cela, on a à peu près tout dit ; le verbalisme à base de clichés fait office de démarche scientifique. Eclatement des structures sociales : soit, mais la question n'est pas tant de savoir "nommer" cet éclatement que de se donner les moyens d'en cerner le mécanisme, c'est à dire de voir par quels maillons la structure sociale "éclate" et de proche en proche suivre les répercussions au niveau des autres maillons. C'est cela qui devrait, à notre sens, faire l'objet de ce que l'on

appelle dans une optique beaucoup trop restrictive, l'étude des "indicateurs sociaux" (1), débouchant ainsi directement sur ce que d'autres auteurs ont appelé l'étude des "coûts de l'homme".

Bien comprise, l'analyse des niveaux de décision a donc pour objectif

1°) de replacer tout projet de développement au sein d'une structure socio-économique déterminée, comme dans ses moindres détails (ce faisant, nous n'ignorons pas que nous risquons d'apporter de l'eau au moulin du productivisme le plus sommaire !) mais aussi et devant par là contraindre à réfléchir sur le sens profond de leurs interventions les responsables du développement 2°) de suivre la dynamique déclenchée par telle ou telle opération et 3°) d'explicitier réellement les "coûts sociaux" qui en résultent.

Utiliser la méthode préconisée pour n'améliorer que le premier point des trois mentionnés serait, répètons-le, un "détournement" de fonction. Pour nous les trois aspects sont absolument indissociables (bien que le point 3°) sorte du cadre du présent texte).

* *
*

Le schéma théorique auquel nous avons fait référence s'accommode bien évidemment de multiples variantes d'une société à l'autre. Dans le cas sévère on retrouve cependant une assez grande convergence. Nous allons donc nous attacher en premier lieu à montrer qu'au sein de la société sévère il existe effectivement différents niveaux de décision, articulés les uns aux autres par l'intermédiaire des fonctions socio-économiques qu'ils remplissent ; et une fois montrées ces articulations, nous verrons qu'elles se prêtent parfaitement bien à une analyse dynamique.

(1) Il serait intéressant de recenser la diversité des contenus - parfois opposés - recouverts par cette expression passe-partout d'"indicateurs sociaux" (simple suggestion que nous soumettons ici au groupe de recherche AMIRA).

I - LES NIVEAUX DE DECISION DE LA SOCIETE SERER ET LEUR ARTICULATION

1 - Niveau individuel : aîné, cadet, femme.

Par aîné, on peut désigner chez les Sérér, un individu qui se trouve (1) soit à la tête de l'unité résidentielle, soit au minimum à la tête d'une exploitation-cuisine dans le cas, très fréquent, où le groupe résidentiel tolère des scissions internes.

Le cadet est donc un aide familial sur lequel pèsent plus de devoirs que de droits. Ces devoirs sont relatifs au travail qu'il doit effectuer, prioritairement à ses occupations personnelles, sur les champs dont l'aîné a la responsabilité. La relation aîné-cadet déterminée ainsi aux niveaux les plus bas d'organisation sociale (exploitations) se retrouve inchangée dans le cadre des échanges de travail réalisés à un échelon supérieur, notamment celui du "quartier", comme on le verra plus loin. Dans ces entraides communautaires, les cadets apparaissent comme les principaux "corvéables" car lorsqu'une exploitation porte assistance à un groupe extérieur, c'est en principe aux cadets de répondre à l'invitation. Les nouvelles générations accumulent ainsi une créance de travail (2) dont profitent dans l'immédiat les aînés et qu'ils récupèrent à leur tour plus tard. La réciprocité n'est donc pas instantanée. (A noter que le système du "poro senoufo remplit parmi ses diverses fonctions religieuses et initiatiques le même rôle de fournisseur de prestations entre classes d'âge, c'est pourquoi les anciens se montrent beaucoup plus attachés à sa préservation que les jeunes).

L'aîné a pour principale responsabilité l'autosubsistance du groupe qu'il dirige ce qui se traduit par l'importance des cultures vivrières sur les parcelles dont il a la charge.

(1) Ou qui "s'est trouvé" : cas d'un vieillard invalide laissant à une personne plus jeune la responsabilité du groupe.

(2) J. M. GASTELLU : L'organisation du travail agricole en milieu sévère ol
ORSTOM - Dakar 1969

Ainsi dans son échantillon de Sob (1) A. LERICOLLAIS relevait les surfaces suivantes par individu selon le statut personnel (en ha).

| | MIL | ARACHIDE |
|-----------------------|-----|----------|
| Chefs d'exploitations | 2,8 | 1,1 |
| Femmes | 0,2 | 0,7 |
| Autres hommes actifs | 0,7 | 0,5 |

On voit que les cadets partagent leurs activités plus égalitairement que les aînés entre le mil (qui leur est plus ou moins imposé aux fins de compléter le remplissage des greniers collectifs) et l'arachide dont le produit leur revient en principe plus librement.

Quant aux femmes, elles ont, comme dans presque toutes les sociétés, un statut ambigu les contraignant à participer aux travaux requis par le chef d'exploitation mais leur préservant néanmoins une large autonomie monétaire, d'où leur forte contribution à la production d'arachide. J.M. GASTELLU note que "l'autonomie budgétaire des femmes est totale en pays sérère". Autonomie renforcée d'ailleurs par les activités de petit commerce. Empruntant une citation au R.P. GRAVRAND, il dit : "chacune des femmes garde la libre disposition de son argent personnel, de sa récolte de riz et d'arachide, qu'elle peut même envoyer chez son frère aîné, si elle le désire" (2)

Tout ceci est donc parfaitement conforme au rôle économique des différentes catégories d'individus mis en lumière dans notre schéma théorique.

Cependant, la liberté d'action du cadet est moins large que dans d'autres sociétés, en particulier la société wolof. Ainsi ne peut-il vendre à l'extérieur son mil que si l'aîné estime suffisantes les quantités nécessaires à l'autosubsistance. En outre, l'aîné dispose d'un certain droit de regard sur l'emploi des fonds même si les revenus ont été tirés de l'arachide. Chez les Wolof au contraire, un cadet ("surga") peut utiliser l'intégralité de sa production à la satisfaction de ses besoins personnels, il peut même vendre son mil au chef de "carré", ce qui serait inconcevable en milieu sévère.

(1) Sob, étude géographique d'un terroir sévère (Sénégal)

Atlas des structures agraires au nord du Sahara - 7 -

(2) Texte manuscrit sur "les unités économiques en pays sérère"

Nous remercions vivement J. M. GASTELLU d'avoir accepté de confier ce document manuscrit aux membres du groupe AMIRA.

Enfin, l'aîné monopolise les fonctions religieuses relatives à l'accomplissement des rites agraires, c'est pourquoi un cadet ne saurait sans l'accord de l'aîné prendre la responsabilité d'un champ de mil.

En résumé, la relation aîné-cadet-femme est le fil conducteur permettant l'articulation cohérente de différents niveaux : groupes de production, d'accumulation, de résidence etc.....

2 - Les groupes restreints de production

L'adjectif "restreint" faisait référence dans notre modèle à l'existence des champs "personnels" ou d'associations limitées (une cellule conjugale, la mère et sa fille, etc....). Ce qui précède montre que dans la société sérère, les champs personnels ne sont pas tout à fait assimilables aux "gamana" haoussa ou aux "beolse" mossi par exemple. En Sérère les termes "O dieg o kol" ne désignent que la "responsable d'un champ" et tous les champs sans exception ont un responsable attribué y compris les champs destinés à l'autosubsistance collective dont la responsabilité incombe généralement au chef d'exploitation. Il convient cependant de distinguer en fonction des cultures. Pour le mil les différents auteurs s'accordent à reconnaître la faible étendue des droits "individuels" sur la récolte d'un champ confié à la responsabilité de tel ou tel individu puisque seul l'aîné a le pouvoir d'évaluer les besoins de subsistance, mais pour l'arachide, les avis sont plus partagés. Selon A. LERICOLLAIS, le produit revient dans tous les cas au titulaire de la parcelle, il en fait ce qu'il veut ; alors que pour J. M. GASTELLU il n'est pas tout à fait libre de l'affectation de son revenu en raison de la contrainte imposée par l'existence des "unités d'accumulation" (ndok - voir plus loin) qui sont des regroupements de personnes sur la base de segments matrilineaires.

Quoiqu'il en soit, les "groupes restreints de production" n'ont pas le degré d'autonomie qu'ils ont par exemple dans la société wolof. Pour celle-ci un auteur comme J. ROCH va jusqu'à donner deux définitions indépendantes de la notion d'exploitation : l'une concernant le mil et autres cultures vivrières, selon laquelle "la seule unité de référence concevable est le carré" malgré la possibilité de parcelles cultivées individuellement ; l'autre concernant l'arachide

l'exploitation étant alors "la somme des parcelles cultivées par le même individu" (1).

3 - Les groupes d'accumulation : ndok

Ils constituent l'un des éléments les plus originaux de la société sérère et tiennent à sa structure de parenté bilignagère avec prédominance du caractère matrilineaire.

Le terme de ndok possède deux acceptions :

- au sens étroit il désigne un "noyau utérin localisé" (expression due à Mle M. DUPIRE) tout entier inclus dans une même unité résidentielle, par exemple, un groupe comprenant un homme et sa vieille mère recueillie, ses épouses et ses enfants, pourra compter 3 ndok distincts : le premier constitué de l'homme et de sa mère, le second constitué d'une épouse avec ses enfants, le troisième d'une autre épouse et ses propres enfants également. Le plus souvent une exploitation comporte entre 2 et 3 ndok et un groupe résidentiel entre 4 et 5, chacun ne regroupant guère plus de 2 ou 3 membres. Les enfants font donc partie du ndok de leur mère.

- au sens large il désigne un ensemble utérin délocalisé. En effet, quand une fille se marie la règle de virilocalité entraîne son départ dans un autre groupe, éventuellement dans un autre village ; elle quitte donc son noyau "localisé" d'origine et devient la source d'un nouveau ndok dans la résidence maritale. Cependant elle ne rompt pas les liens avec son ndok initial de plus en plus "délocalisé" à mesure des mariages des différentes soeurs ou des changements de résidence masculins. En tant qu'épouse, elle appartient donc simultanément à 2 ensembles d'accumulation dont l'un désormais délocalisé, fictif, n'ayant d'existence que sociologique. Elle est responsable du ndok "localisé"

(1) Eléments d'analyse du système agricole en milieu wolof mouride. L'exemple de DAROU RAHMANE II. In Travaux et Documents de l'ORSTOM. N° 15
Dans notre texte "niveaux d'analyse....." (op. cit.) nous avons par ailleurs critiqué cette partition introduite par J. ROCH. La structure wolof répond parfaitement au modèle très classique en zone de savane fondé sur l'opposition "champ commun" - "champs personnels". Il n'y a pas lieu de parler d'exploitation à propos des champs personnels mais simplement de "groupe restreint de production".

qu'elle reconstitue avec ses enfants tandis que l'aîné de ses frères utérins est responsable du ndok fictif "délocalisé" auquel elle appartient.

L'effectif d'un ndok "délocalisé" est sensiblement plus important que celui d'un noyau "localisé", 7 à 8 membres en général, mais dans l'un et l'autre cas il ne peut y avoir que 2 générations représentées - les enfants d'une femme ne faisant jamais partie du ndok "délocalisé" de leur mère. Lorsque l'aîné des garçons arrive à l'âge de la circoncision (vers 14-15 ans) il devient le "responsable" du ndok mais son propre père, bien que n'appartenant pas au même ndok, continue à exercer un droit de regard sur la gestion de l'épargne accumulée par ses enfants. Concrètement cela signifie que le chef d'exploitation contrôlera l'emploi des revenus "individuels" pour la satisfaction des besoins ordinaires courants (dits "soxla" : habillement, impôt, alimentation etc...) et que le solde épargné (dit "la richesse" - halal) servira à certains usages réservés à l'unité d'accumulation considérée essentiellement à des investissements sous forme de bovins.

Un père ne peut donc, à sa guise, disposer des revenus de toute personne étrangère à son ndok, que ce soit sa femme ou ses enfants, en revanche, il lui est possible de faire appel à l'épargne soit de son propre ndok "localisé" soit même de ses neveux et nièces utérins, soeurs utérines etc... que ceux-ci résident ou non à ses côtés.

On retiendra donc le caractère collectif de l'épargne même lorsqu'elle résulte d'une activité purement individuelle. Sa fonction est de permettre la reproduction normale du système et de ce point de vue, le rôle de l'oncle aîné utérin (le tokor) est déterminant puisque c'est à lui qu'incombe la gestion du ndok en tant qu'unité délocalisée. La "richesse" sert à financer les dots pour les neveux. (On verra plus loin certaines implications de ce mode d'accumulation en examinant les structures au niveau lignager). Mais la "richesse" - halal a également une fonction plus immédiate. J. M. GASTELLU fait observer que "chaque membre de l'unité d'accumulation conserve un droit de regard et une utilisation prioritaire sur les biens qu'il a acquis individuellement ou collectivement"(1).

(1) Manuscrit op. cit.

Cette épargne joue aussi le rôle d'une encaisse de précaution (acquisition de mil pour l'autoconsommation des membres de l'exploitation. Ce qui dans une certaine mesure revient à transférer une épargne du niveau "ndok" au niveau englobant de l'exploitation, c'est pourquoi le chef d'exploitation doit alors distribuer une partie de ce mil aux membres de l'unité d'accumulation "délocalisée" sur laquelle la ponction de "richesse" a été faite, à titre de compensation).

4 - Le niveau consommation-exploitation : ngak

Au sens littéral, "ngak" signifie la "cuisine". Statistiquement, on en compte environ 2 par unité résidentielle. C'est un ensemble de quelque 8 personnes, chiffre qui correspond à peu près à celui des groupes résidentiels wolof ou haous et est à peine plus faible que la "zaka" mossi. Pour J. M. GASTELLU, le ngak est sans conteste possible l'unité la plus solidaire au plan de la consommation et également à celui de la production. C'est le chef de ce groupe (yal ngak) qui rassemble à son niveau les principales fonctions économiques et qui prend la plupart des décisions (assolements, organisation du travail etc....) J. M. GASTELLU admet toutefois que dans certains sous-groupes sérèr les ngak n'ont de pleine autonomie qu'en saison sèche et réunissent leurs efforts au sein de l'unité résidentielle pendant la saison des pluies, au moins pour tout ce qui concerne les productions vivrières. Ce système d'autonomie partielle resterait néanmoins l'exception.

Pour d'autres auteurs, tels le Pr. P. PELISSIER, c'est au contraire une telle éventualité qui est la règle ; entre l'unité résidentielle totalement unie et celle en permanence scindée : "les situations mixtes sont les plus fréquentes", en hivernage tout le monde se retrouve sur les mêmes champs de vivriers et tire sa subsistance du "grand grenier tenu en réserve (par le chef) où est emmagasiné le mil du champ collectif" (1).

(1) Les paysans du Sénégal

Il est bien délicat de trancher entre ces deux positions. Il est vraisemblable que de grosses différences existent entre les régions. Un bon connaisseur du monde sérère, le R. P. GRAVRAND, semble tenir pour un processus d'évolution que marquerait la disparition progressive du grand grenier collectif (le "mamak" terme qui par extension désigne aussi le champ de mil travaillé en commun au niveau de la résidence) : mais à suivre A. LERICOLLAIS il n'est pas nécessaire que l'institution du "mamak" subsiste concrètement pour que les réserves vivrières de chaque ngak puissent continuer à circuler facilement d'un foyer à l'autre !

Nous essaierons de montrer dans la seconde partie de notre note que ce problème du degré d'autonomie des ngak relativement au groupe résidentiel est peut-être mal posé ou plus exactement n'a de sens que si l'on examine parallèlement l'articulation entre l'exploitation (ngak) et l'unité d'accumulation "localisée" (ndok) et plus profondément encore, la relation entre le ndok comme unité "localisée" et le ndok comme unité "délocalisée". Ce sont ces relations qui nous paraissent déterminantes, la relation exploitation-résidence n'étant en somme qu'une conséquence dérivée qui ne saurait s'expliquer indépendamment des premières.

5 - L'akao

Ce niveau d'analyse ne semble pas très important. Généralement cette subdivision ne fait que se superposer à celle des ngak, mais l'autonomie des "cuisines-exploitations" est alors officialisée extérieurement par la disposition des cases et la confection d'une légère clôture de paille de mil qui les entoure.

Il arrive cependant que l'akao englobe plusieurs ngak.

En effet, le principe de séparation veut que "chaque représentant aîné masculin d'un lignage maternel" (1) se trouve à la tête de son ngak (ex : 2 frères utérins font partie du même ngak) ; or s'il y a mésentente ils peuvent se séparer, avec leurs femmes et enfants respectifs, à l'intérieur de 2 ngak distincts, tout en continuant à cohabiter dans le même groupe résidentiel. Mais par ailleurs les deux frères utérins appartiennent au même ndok "localisé", d'où la raison d'être de l'akao qui maintient par une palissade la fiction du ngak unique puisque le principe veut également que le ndok "localisé" demeure dans tous les cas un sous-ensemble inclus par rapport au ngak.

(1) J.M. GASTELLU - op. cit. (Dakar - 1969)

6 - Le niveau résidentiel : m'bind

Les controverses sur le rôle exact du ngak se répercutent évidemment de manière inversée au niveau résidentiel. Un point cependant n'est pas contesté : le m'bind est un groupe relativement important - quelque 17 individus en moyenne (1) - en principe fondé sur la lignée paternelle alors que la séparation des ngak s'effectue sur une base matrilineaire. La position de P. PELISSIER faisant du m'bind l'unité la plus cohérente l'amène à constater que, dans les villages demeurés les plus préservés de l'évolution moderne, l'ouverture de la saison agricole voit se réunir au niveau de chaque quartier les chefs de m'bind (yal m'bind) "et, de leurs conciliabules, ressortent les grands traits du partage du terroir durant l'hivernage prochain. Par grandes masses sont déterminées (ou confirmées) les soles entre lesquelles doivent être répartis les différents types de culture et les jachères. L'opération décisive est la fixation des limites des terres abandonnées à la jachère et, du même coup, affectées au bétail pour la durée de l'hivernage". On peut donc conclure que si le chef de m'bind n'est pas entièrement libre de ses choix, le chef de ngak le sera encore moins et a fortiori un cadet ou une femme ne pourra jamais qu'entérimer les décisions prises par l'aîné.

Une telle situation fait incontestablement référence à des structures d'organisation collectives dépassant le cadre du m'bind, à savoir des structures par "quartier". Implicitement il est donc admis que le quartier a une réelle consistance sociologique, coïncidant avec l'unité d'un patrilignage.

Ainsi à SOB le terroir est divisé entre plusieurs "bakh" (2). Anciennement, chaque défricheur (yal bakh - maître de la hâche) après s'être taillé un bakh établissait son m'bind, regroupant alors tous les membres de son patrilignage installés sur place. Vers 1900, montre A. LERICOLLAIS, les Sérér de Sob étaient

-
- (1) Soit un effectif proche du "yir" dagari (Haute-Volta). Il est intéressant de signaler que la parenté dagari, comme la parenté sérère, associe des éléments de structures matrilineaires et patrilinéaires.
 - (2) Bakh : littéralement, la hâche et par extension les terres défrichées par un individu sur un espace plus vaste "approprié" de façon éminente par le "maître du feu" (ou le "lamane" des Wolof).

encore répartis en six m'bind seulement, d'une cinquantaine de personnes chaque, lesquels cultivaient donc six bakh (territoires de 50 à 60 ha en moyenne). Par la suite le bakh n'a plus été "tenu en bloc par le chef de lignage" (1), les chefs de familles restreintes (les branches du patrilignage) se sont séparées en m'bind distincts, travaillant des surfaces plus ou moins dispersées mais toujours inscrites à l'intérieur des contours de leur bakh initial, sur lequel "le chef de lignage conserve une autorité morale, il empêche les ventes" (et récupère les terres laissées à l'abandon si l'un des chefs de famille quitte le village). Une telle structure paraît donc indispensable pour que l'opinion exprimée par P. PELLISSIER soit vérifiées.

Pour J. M. GASTELLU au contraire : "chaque fois qu'existent des unités internes, le chef d'habitation n'a aucun pouvoir de décision quant à l'organisation de la production, celle de la consommation et celle de l'accumulation de ces unités internes". Le chef de m'bind a essentiellement une fonction sociale (représentant du groupe dans les assemblées...) et surtout ses fonctions n'auraient pas subi de régression marquée : les références aux m'bind d'antan seraient donc de la part des villageois la simple manifestation idéologique d'un "âge d'or" mythique. La position de A. LERICOLLAIS est en fait la plus nuancée : "le chef de ngak distribue aux personnes actives les champs que lui a remis le chef du m'bind mais chaque foyer exploite presque toujours les mêmes champs et c'est entre les actifs du ngak que la redistribution de la terre se fait chaque année. Aussi les chefs de ngak sont-ils responsables de la plupart des modifications dans la répartition des champs individuels".

En réalité on a donc affaire à une "structure à emboîtements", au plan agraire, de même nature que la structure à emboîtements bien mise en évidence au plan sociologique par J. M. GASTELLU. Ce dernier ne conteste d'ailleurs pas la prédominance du "yal m'bind" chaque fois qu'un prêt de terre est en cause, mais d'un autre côté A. LERICOLLAIS suggère que tout actif souhaitant disposer d'une terre (y compris donc un simple aide familial) a toujours latitude de l'emprunter à l'extérieur. De ce fait, le "yal ngak" pourrait se trouver doublement débordé ! Ceci paraît donc contredire la dernière phrase de A. LERICOLLAIS citée ci-dessus.

(1) A. LERICOLLAIS op. cit.

En ce qui concerne le travail, J. M. GASTELLU ne note pas d'entraîdes particulières entre ngak d'un même m'bind, alors que P. PELISSIER conformément aux thèses qu'il soutient par ailleurs voit dans le travail du "pombod" (champ de case entourant le m'bind, consacré au petit mil hâtif (pod), cultivé en permanence grâce à une fumure intensive) la tâche collective par excellence de tous les membres du m'bind, même si pour le reste la scission entre exploitations est effective.

En résumé, on voit à quel point l'articulation ngak-m'bind est complexe ; complexité qui résulte avant tout de la combinaison d'éléments maternels quant à la reproduction-accumulation et d'éléments davantage paternels quant à la résidence et à la production-consommation. Lorsque nous envisagerons l'évolution dynamique nous serons certainement amené à porter l'accent au point charnière, c'est à dire sur les modalités d'affectation du surplus de production, dégagé à l'un ou à l'autre des niveaux : groupes restreints-ngak ou m'bind, entre la consommation (soxla) et l'accumulation (halal) - le ndok devenant de ce fait la véritable clé de voûte du système.

7 - Le lignage maternel (den)

Les deux lignages paternel et maternel jouent un rôle dans la société sérèr mais le second paraît le plus important de par sa liaison avec les sous-unités matrilineaires que forment les ndok. On a montré en effet que le ndok regroupait les générations d'utérins 2 par 2, alors que le matrilineage est un ensemble social plus vaste pouvant comprendre jusqu'à 4 ou 5 générations d'individus vivants reliés par une origine utérine commune connue éventuellement jusqu'à la 10e génération (la "femme-ancêtre").

L'épargne "halal" accumulée dans un ndok déterminé a normalement toujours vocation à devenir "halal a ndok ya" (littéralement : la richesse de la case de la mère) lorsqu'elle passe par voie d'héritage dans un ndok apparenté du même matrilineage. Cette circulation de biens se limite en principe aux ndok de la même branche mais : "si une branche vient à s'éteindre par défaut de successeurs, les biens qu'elle avait acquis passeront à la branche la plus proche" (1) ainsi l'épargne mérite-t-elle réellement le nom d'épargne lignagère.

(1) J. M. GASTELLU - (manuscrit op. cit.).

On voit immédiatement l'inconvénient au cas où le matrilineage serait très dispersé dans l'espace (et de même pour les différents ndok d'une même branche), c'est pourquoi les normes sociales vont s'évertuer à éviter cette dispersion que, par ailleurs, les règles de virilocalité de résidence risquent d'accentuer. Le moyen de pression le plus efficace consiste à favoriser les mariages des filles du matrilineage avec des individus résidant le plus près possible du m'bind du frère aîné utérin, l'idéal étant de ce point de vue le mariage entre cousins croisés. L'oncle utérin du futur époux lui donnant sa propre fille en mariage. Lorsque la mère du jeune homme gratifiait son frère aîné du fruit de son épargne, elle ne faisait en somme qu'une avance susceptible de retourner à ses propres enfants sous deux formes : par la constitution de la dot que doit rassembler l'oncle pour ses neveux d'une part, et par la voie normale de l'héritage d'autre part (après avoir passé de frères à frères, dans l'ordre d'aînesse, les biens "halal a ndok ya" profitent à la génération suivante en commençant par l'aîné des neveux utérins. Le mariage croisé est donc très avantageux pour l'oncle utérin car en fournissant sa propre fille en mariage, il "économise" le versement d'une dot - qui pourra ainsi profiter à un autre neveu - et surtout il freine le processus de délocalisation géographique du ndok dangereuse pour l'intégrité du lignage.

Compativement les fonctions patrilineaires sont minimales, bien qu'en matière foncière et résidentielle, comme on l'a vu, leur rôle n'est en aucun cas négligeable. Ajoutons qu'au plan successoral les lignées agnatiques ne se transmettent que les biens de faible valeur dont le troupeau bovin, ovin et caprin est naturellement exclu.

8 - Le quartier : dikh

Pour P. PELISSIER les quartiers "représentent les véritables collectivités de base de la vie rurale". Cette opinion ainsi exprimée est sans doute excessive car elle ne peut valoir que pour les villages traditionnels encore très intégrés où les "quartiers" sont constitués de lignages homogènes et où les droits fonciers des différents chefs de m'bind ne sont pas trop imbriqués dans l'espace.

Or la réunion de ces deux conditions est aujourd'hui d'autant moins fréquente que le principe de dévolution des droits fonciers admet maintes exceptions. Dans certaines régions prédomine la règle de succession patrilinéaire, dans d'autres la règle matrilinéaire et P. PELISSIER lui-même admet que "le même paysan peut sans difficultés détenir des parcelles issues de ses deux lignages" (1). Le nouveau code foncier de 1964 a eu d'ailleurs l'effet de supprimer les droits des anciens "maîtres de la terre" dès lors qu'ils ne se concrétisent pas par une mise en valeur réelle, ce qui ne peut qu'altérer les modes de répartition antérieurs. En conséquence, l'analyse du "quartier" ne saurait se disjoindre de celle du système lignager et l'une et l'autre se disjoindre de l'étude du système foncier.

En tant que communautés géographiques, les "quartiers" constituent cependant un niveau d'observation intéressant du point de vue des échanges référentiels de travail fondés sur les relations de "voisinage".

9 - Le "voisinage" : kentand

Ce terme est ambigu dans la mesure où les frontières entre les notions de "quartier" et "village" sont floues. Comme dans toute région où l'habitat est en "nébuleuse" (exemple aussi du pays mossi), le qualificatif de "village" ne résulte souvent que d'une convention administrative. Preuve en est que J. M. GASTELLU parle indifféremment du village de NGOHE et des villages constituant NGOHE. Selon le niveau de référence choisi un "village" peut être perçu comme étant l'un des "quartiers" du village englobant, tout en comptant lui-même plusieurs sous-quartiers. Il serait donc souhaitable de mieux distinguer par des termes non équivoques (peut-être en introduisant la notion intermédiaire de "hameau") les unités réellement désignées. Ceci dit, le "kentand" est généralement un mode de regroupement horizontal entre plusieurs hameaux, les plus proches géographiquement. Il peut remplir quatre principales fonctions (2).

- comme unité d'organisation cérémonielle :

Tous les six ans une circoncision collective permet de regrouper les jeunes gens du "voisinage" qui pourront ainsi être mis à contribution lors de travaux

(1) Les terres "lang den" - champs du sein, allant aux neveux utérins et les terres "lang kourdiala" - champs de la ceinture, allant aux fils (PELISSIER, op. cit.).

(2) J.M. GASTELLU (manuscrit op. cit.).

d'intérêt collectif. (Dans la vie sociale sérier la circoncision marque une phase initiatique importante : l'aîné des fils circoncis devient "responsable" du ndok regroupant sa mère et ses frères et soeurs ; et tout jeune homme circoncis peut être responsable d'un champs de "match" (mil-tardif).

Le "kentand" désigne également chaque année une "responsable des mariages" (et par là peut contribuer à éviter leur dispersion géographique -voir point N°7 ci-dessus).

- comme groupe d'initiation
- comme unité de recrutement pour les entraides de travail
- comme unité de gardiennage des troupeaux

Le "kentand" confie à un homme le soin de diriger les migrations des troupeaux appartenant aux membres de "voisinage" et que la rareté des "tos" (pâturages enclos en période d'hivernage) oblige à éloigner en direction de zones où la pression foncière est moindre.

9 - Les niveaux supra-villages

Les études monographiques sur lesquelles nous nous sommes appuyés jusqu'ici ne permettent malheureusement pas de préciser le contenu de ces niveaux. Seules des analyses micro-régionales et régionales fourniraient des éléments susceptibles de prolonger la démarche que nous préconisons en faisant apparaître les articulations dépassant le cadre villageois : articulations entre zones par le jet des échanges et des marchés, réseaux de communications, points de collecte et ramassage des produits primaires, rayonnement de l'infrastructure sociale (écoles, dispensaires, etc....), déplacements des personnes, rôle de relais des centres semi-urbains et urbains etc.... (1). Sur le plan foncier les "lamanats" ne jouaient déjà plus qu'un rôle symbolique que lorsque la loi de 1964 les a, de juré, supprimés. Aussi allons-nous directement aborder l'analyse dynamique de la société sérier en sachant toutefois qu'une dynamique en vraie grandeur devrait également intégrer ces niveaux supra-villageois.

(1) Voir en cette matière, l'approche faite par la section-Economie de l'ORSTOM en Côte d'Ivoire de 1967 à 1971, notamment :
- Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte d'Ivoire centre ORSTOM de Petit-Bassam - vol IV N° 2 1971
- l'analyse économique spatiale : méthodes et indicateurs Centre ORSTOM de Petit-Bassam - vol IV N° 3 1971

II - LA DYNAMIQUE D'EVOLUTION

Pour nous, saisir une société dans sa dynamique c'est en percer l'articulation des structures et des sous-systèmes qui la composent afin de pouvoir suivre et éventuellement prévoir une succession d'effets en chaîne résultant de la modification intervenue au niveau d'un élément quelconque de ce système (1) - modification de nature soit endogène soit exogène. Ainsi lorsqu'un projet de développement - opération exogène - est mis en place, l'évaluation de ses effets ne doit pas se limiter aux classiques "suivis" annuels portant sur les résultats économiques et financiers tenant au projet (nombre d'hectares plantés ou semés, tonnages commercialisés, doses d'engrais ou de produits consommés, taux de remboursement des crédits, etc....) car ceux-ci restent des épiphénomènes ininterprétables liés peut-être à de simples facteurs conjoncturels, ne fournissant aucune indication sur la manière dont les structures sociales subissent l'évolution, en profondeur ; et par suite demeurent enfermés dans le très court terme. En revanche si l'on met à jour les principales articulations entre les sous-systèmes on en perçoit la logique d'ensemble de fonctionnement de sorte que le projet lui-même peut être établi sur une base plus ferme et surtout suivi dans ses effets structurels (déstructuration - restructuration) ; par là l'étude pourrait ouvrir la voie, comme on l'a signalé en introduction, à des analyses dynamiques d'"indicateurs sociaux" perçus à différents niveaux supra ou infra-villageois (évolution du régime foncier, du cadre résidentiel, des relations aînés-cadets en matière de production, de consommation, d'accumulation, etc....)

En ce qui concerne la société sérère, celle-ci constitue un ensemble si remarquablement intégré (une structure par "emboîtements" dit J. M. GASTELLU) que l'analyse de sa dynamique ne présente plus guère de difficultés une fois répertoriés les principaux niveaux de décision. C'est pourquoi nous avons décrit de manière aussi détaillée que possible les structures sociales au cours de la première partie. Toutefois avant d'aborder la dynamique proprement dite, il convient de dire un mot du milieu naturel sérère qui forme le cadre général (l'environnement) du système et qui, parallèlement aux facteurs socio-économiques, connaît des signes d'évolution. En grande partie le milieu naturel a d'ailleurs été "construit" par l'homme en fonction de ses finalités.

(1) Dans un texte antérieur intitulé "la dynamique des systèmes ruraux, Etudes de cas" rédigé pour le compte de la SEDES, nous avons appliqué la démarche à titre d'exemple, aux deux sociétés sérère et mossi. La présente note s'inspire donc en partie de ce premier texte.

Les études historiques montrent qu'à l'origine ce milieu naturel était beaucoup plus forestier que de nos jours et les premiers arrivants durent défricher de vastes terroirs par le feu (dakh) créant ainsi les fondements du régime foncier "lamanal". A mesure que le peuplement sérère se poursuivait, les défrichements à la hâche (bakh) parachevèrent l'action du feu sur des bases territoriales plus réduites, à l'échelon lignager : (le yal bakh payant diverses contributions au yal dakh). Seules furent préservées les espèces végétales présentant un intérêt alimentaire (exemple : le baobab) ou une utilité pour le système agro-pastoral. C'est ainsi que l'acacia albida est devenu selon l'expression de P. PELISSIER "la cheville ouvrière de la combinaison agraire". En effet le paysage sérère se particularise, comparativement au paysage wolof, par la fréquence de ses parcs à acacias recouvrant la partie des terroirs réservée aux champs semi-permanents où alternent jachère et culture. Or plusieurs conditions sont nécessaires pour que le parc se développe :

- une nappe phréatique, à assez faible profondeur, puisque l'acacia albida a un cycle végétatif dé-saisonné (feuillaison en saison sèche)
- un sol sablonneux
- un troupeau sédentaire, indispensable pour que la germination des graines passant par l'appareil digestif des ruminants puisse s'accomplir, car la gousse emprisonnant la graine dans une enveloppe très dure sert à ce troupeau d'aliment et seule l'action des acides digestifs permet à la graine de se libérer.
- une action humaine concertée, sélectionnant les jeunes pousses à élever, puis les émondant régulièrement jusqu'à ce que la hauteur atteinte par la frondaison préserve l'arbre de la dent de l'animal. La différence entre les milieux sérère et wolof tient au fait que chez ces derniers il n'y a ni troupeau sédentaire ni action concertée. Au contraire les Sérère ont un très important troupeau parfaitement intégré à la reproduction de leur système par ses fonctions sociales : on a vu plus haut que le troupeau était le principal moyen d'accumulation des ndok et des matrilineages et qu'il servait à divers usages : funérailles, mariages, cérémonies de dation de noms et circoncisions.

A. LERICOLLAIS cite les chiffres suivants observés à Sob en 1966. A l'occasion de 4 cérémonies, 41 bêtes furent abattues et "consommées en quelques jours" : 21 boeufs pour une circoncision collective, 6 boeufs pour les funérailles d'un chef de lignage, initiateur des circoncis, 9 chèvres et 4 moutons pour

la Tabaski, 1 chèvre pour une entraide (1) ; lors des célébrations de funérailles certains auteurs ont pu parler d'une hécatombe de ce troupeau.

Le Sérèr doit donc entretenir un "surabondant cheptel" (2) dans un terroir supportant une forte densité démographique (65 h/km² en moyenne) et où peu de place reste disponible pour les pâturages herbacés.

Il est significatif que dans la région méridionale du pays sérèr, l'assouplissement des deux contraintes : pression démographique et rareté des pâturages herbacés ne rende plus aussi nécessaire l'entretien d'un parc d'A. albida.

L'A. albida a par ailleurs des vertus régénératrices des sols absolument étonnantes que les agronomes n'ont pas toujours su reconnaître suffisamment à temps, ce qui a pu parfois conduire à préconiser de façon intempestive sa suppression. (3)

Or seules des techniques très éprouvées de régénération ont permis à une société, aussi sédentaire que l'est la société sérèr (4) un relèvement de son "seuil de peuplement maximum" (A. LERICOLLAIS).

En réalité si l'A albida apparaît bien comme la "cheville ouvrière de la combinaison agraire", la clé de voûte de tout le système repose sur la triple articulation : A. albida, bovin, ndok - ce dernier ayant un impact démographique

(1) Etude géographique d'un terroir Sérèr (Sénégal) op. cit.

(2) P. PELISSIER op. cit.

(3) Des expériences précises ont pu chiffrer les gains de rendements directs entraînés par l'A. albida, auxquels il convient d'ajouter les gains résultant de l'accroissement de la fumure animale que permet l'entretien d'un important troupeau grâce au complément fourrager de saison sèche - d'excellente qualité - fourni par le feuillage et les gousses.

(4) Autre différence fondamentale avec la société wolof dont la dynamique beaucoup plus "extra-vertie" conduit à des pratiques agraires fondées sur une technique de brulis, grande consommation d'espaces rapidement épuisés, et à des courants migratoires "tous azimuts" (Dakar et Terres Neuves du Forlo notamment).

évident en tant qu'élément fixateur de la population (cf. supra, la nécessité d'éviter la dispersion familiale afin d'assurer un contrôle permanent de l'épargne collective matrilineaire) et le bovin servant de trait d'union entre le milieu social et l'écosystème. Il faut donc revenir sur les fonctions du ndok. Rappelons que le ndok est une unité d'accumulation indépendante du degré d'autonomie des groupes de production à l'intérieur de l'ensemble résidentiel, car, quelle que soit cette autonomie, les surplus disponibles après satisfaction des besoins courants se trouvent réunis à son niveau et non pas au niveau des groupes producteurs. De ce point de vue peu importe que le grenier collectif soit contrôlé par le chef de résidence (yal m'bind) ou le chef d'exploitation (yal ngak). Cela du moins - la restriction vaut d'être notée - tant que l'essentiel de la production consiste en cultures vivrières.

En effet, dans ce cas la production n'est pas en principe destinée à priori à la commercialisation. N'est commercialisée que la fraction nécessaire à la satisfaction de besoins monétaires incompressibles (tels l'impôt) et s'il reste un surplus, après déduction des quantités requises par l'autosubsistance, il peut être distribué entre les producteurs au prorata de l'effort de chacun. Il est donc peu important que tel ou tel individu appartenant au groupe doive consacrer plus ou moins de son temps à la culture de champs familiaux dont il n'est pas personnellement "responsable" car toute la production, d'où qu'elle vienne, tombe en quelque sorte dans la masse collective avant d'être répartie entre les besoins et l'épargne. Besoins définis par le responsable du groupe. Mais le mode de répartition change profondément à partir de l'instant où la production repose davantage sur les cultures à vocation monétaire (l'arachide) non ritualisées et par suite susceptibles d'être menées beaucoup plus librement par les cadets. Cette répartition des gains se faisant alors avant prise en des besoins courants, à charge pour charge producteur-consommateur de les satisfaire personnellement. C'est une porte ouverte toute grande à la libre disposition par chacun de ses propres gains. En d'autres termes, la relation entre l'individu et son ndok d'appartenance s'établit sur une nouvelle base qui consiste à lui laisser plus de responsabilité dans l'arbitrage qu'il fait entre sa consommation et son épargne. C'est donc bien la relation ngak-ndok qui se trouve en définitive modifiée car en tant que consommateur l'individu relève d'un certain ngak et en tant qu'épargnant d'un certain ndok.

J. M. GASTELLU remarque que du fait de ce dédoublement d'apparence l'individu doit maintenir "l'équilibre le plus rigoureux possible entre ce qu'il destine à chaque communauté" (1) or précisément l'altération du mode de répartition consécutive au développement des cultures monétaires est une source de déséquilibre et c'est pourquoi, selon nous, les Sérèr se sont montrés si réservés face à l'introduction de l'arachide (et plus généralement face à toute activité orientée sur le système marchand : artisanat - réservé à des castes spécialisées salariat, migration, commerce....).

P. PELISSIER constate que "le domaine de la paysannerie sérèr ne s'est pas, depuis quatre-vingts ans, dilaté au rythme de l'expansion démographique, de la mise en place de moyens de communications modernes, du développement de la culture de l'arachide, de l'ouverture des "Terres Neuves" comme l'a fait le pays wolof". Bref, pour les raisons examinées précédemment, la société sérèr s'est trouvée contrainte de développer sa dynamique population-ressources sur place.

Il faut donc montrer, pour poursuivre le raisonnement, que la pression démographique accrue, pleinement subie faute d'un expansionnisme territorial, a été la cause initiale d'une première réorientation des relations ngak-ndok sur la base expliquée plus haut, à la suite de quoi un processus cumulatif d'évolution s'est déclenché.

1 - La pression démographique et ses effets directs

La grande efficacité du système agraire s'explique par un usage intensif de la fumure animale.

En début de saison sèche (novembre à janvier) l'espace villageois est totalement ouvert à la vaine pâture et les animaux passent la nuit attachés à des pieux que les propriétaires déplacent à intervalles réguliers afin de fumer leurs champs de l'année suivante ; puis les campements de nuit se rapprochent progressivement de l'habitat pour n'en plus bouger à partir de janvier-février car le " pombod " (champ de petit mil ne bénéficiant d'aucune jachère) a besoin d'un maximum de fumure.

(1) Document manuscrit op. cit.

Au contraire les champs semi-permanents, situés à quelque distance de l'habitat, sont laissés en repos, traditionnellement une année sur deux et sont donc périodiquement transformés en "tos" (parcs clôturés d'hivernage où sont rassemblés pendant toute la saison agricole les troupeaux du village).

La pression démographique de plus en plus forte a d'une part, contraint à réduire l'espace en jachère, d'autre part allongé le cycle cultural ; deux faces d'un même phénomène qui est le signe d'une concurrence accrue entre l'homme et l'animal. Une solution consiste donc à éloigner les troupeaux (cf. supra : le rôle du "kentand" dans les migrations collectives de transhumance) durant tout l'hivernage ; mais sur le plan des rendements c'est une perte importante car la fumure d'hivernage est la plus efficace et les jeunes gens conduisant les troupeaux sont autant de travailleurs en moins. Il en est résulté une dégradation des façons culturales et une baisse de production donc un amoindrissement des surplus "halal" face à des besoins "sexla" incompressibles. Théoriquement le groupe qui se déssaisit de ses troupeaux n'est pas totalement perdant dans la mesure où les animaux sont pris "en pension" par des familles matrilineairement apparentées. (1)

Le principe de la fonction collective d'accumulation serait ainsi préservé. En fait la norme sociale - notamment matrimoniale - qui tend par ailleurs à éviter la dispersion lignagère limite fortement le rayon de déplacement des troupeaux si l'on tient réellement à circonscrire les transferts de "richesse" entre ndok apparentés. Le champ de manoeuvre est donc réduit en tout état de cause et ne peut être qu'un sursis devant une densification humaine inéluctable. En outre il y a une marge entre le principe et la réalité en ce qui concerne la gestion du patrimoine collectif. Il n'est certainement pas indifférent pour un Sérèr, constatant qu'il lui est de plus en plus difficile de satisfaire aux besoins "soxla" prioritaires, de transférer son épargne "halal" hors de son ndok localisé. De façon tout à fait naturelle, il est donc poussé à reconsidérer à la fois la structure de son épargne (moins de bovins) et la manière de la gérer (plus de responsabilité "localisée", c'est à dire en définitive et corollairement une plus grande responsabilité également au niveau de la consommation). Cela signifie concrètement que le ngak, en principe simple unité de production et consommation, empiète sur les fonctions traditionnelles des ndok, non pas en

(1) "Il est remarquable que la carte de transhumance du bétail se calque sur celle des déplacements de population". (A. LERICOLLAIS).

"épargnant" à leur place mais en fixant davantage leur épargne accumulée, à son niveau. Par ce biais, le ndok se détacherait peu à peu des ndok délocalisés pour se rapprocher du ngak de localisation.

2 - La progression arachidière

Profitant de ce glissement de fonctions l'arachide s'est progressivement intégrée au système agraire. En effet, le contexte social devenait favorable avec l'autocentrage des épargnes, à la tendance générale consistant à distribuer les surplus avant prise en compte des besoins "soxla" individuels et une fois le coin enfoncé l'arachide n'a pas manqué d'accentuer la pression puisque l'argent crée de nouveaux besoins.

L'arachide a également tiré parti de la stagnation des rendements vivriers (ces rendements étant moins fructueux les mauvaises années) tout en contribuant à leur faible niveau en allongeant le cycle cultural devenu tri-annuel (match-arachide - "tos") et en contraignant davantage encore à éloigner les animaux, donc à diminuer la quantité de fumure.

En certains lieux du pays sérère une solution de rechange a consisté à faire stationner moins longtemps le troupeau sur le "pombod" familial (d'où l'arachide des exclue) au profit des champs de brousse semi-permanent mais ceci revient pratiquement à un nivellement des rendements par le bas. Au mieux, le supplément de fumure sur les champs de brousse ne fait que compenser l'appauvrissement du sol entraîné par l'allongement du cycle cultural.

Production désacralisée, l'arachide exerce par ailleurs deux effets :

- au plan foncier : elle aboutit à amplifier les pratiques de prêts de terre à court terme "perturbant les rotations culturales et n'assurant pas le maintien de la fertilité" (1).

- au plan social, et lié au point précédent, elle morcelle l'unité solidaire de décision que constitue le ngak en permettant, comme on l'a vu, à tout actif, de court-circuiter le chef d'exploitation dans son rôle de coordinateur.

Ce que nous disions plus haut sur le rôle du ngak en tant que pôle fixateur d'épargne doit donc être sérieusement tempéré puisque ce pôle éclate à mesure qu'il prend corps.

(1) A. LERICOLLAIS (op. cit.)

3 - L'introduction des engrais chimiques et des moyens mécaniques

La progression arachidière entraîne à son tour l'emploi de nouvelles techniques agricoles. Seule la production d'arachide justifie le recours à du matériel onéreux, spécialement conçu pour elle, et obtenu par l'endettement préférentiellement à tout autre moyen. (En effet pour une production aussi "personnelle" que l'arachide il est difficile de recourir à des moyens de financement qui se traduiraient par une "décapitalisation" supportée par la communauté d'accumulation, par exemple la vente d'un boeuf !). Or une fois entré dans le cycle de l'endettement monétaire le villageois peut difficilement faire marche arrière car le système coopératif mis en place au Sénégal lie étroitement le montant des crédits accordés à la paysannerie, l'année t aux quantités d'arachide commercialisée par les coopératives l'année t-1.

Par ailleurs il est habituel en Sénégal de rembourser en arachide les avances de mil accordées en période de soudure par les services de l'Agriculture ou par les Commerçants privés. Si l'on ne veut pas rogner encore un peu plus sur la capacité d'accumulation - halal - du fait de ces besoins monétaires - soxla - d'un nouveau genre, force est de développer la production ; et comme la contrainte foncière arrive à saturation, il faut bon gré mal gré faire appel aux engrais chimiques dont les prix ne cessent depuis 1960 d'augmenter par rapport au prix d'achat des cultures "de rente"... Si le prix relatif des engrais monte trop, on assiste au contraire à une extensification des surfaces, donc à une nouvelle régression des jachères paturées. L'accumulation traditionnelle sous forme de bovins est ainsi attaquée par ses deux bouts, et l'on peut penser que la diminution du troupeau est la conséquence logique de sa transhumance dans un premier temps. Dès lors, le couvert boisé d'A. albida est à son tour menacé car sa préservation dépend de la présence d'un troupeau sédentaire et est en partie justifié par sa fonction fourragère. De ce fait, sa disparition progressive peut apparaître moins dramatique aux yeux de la population et nul doute qu'elle peut même servir d'argument aux promoteurs de nouvelles méthodes agraires désireux de généraliser la culture en ligne et le recours à des engins lourds de sous-solage. Qu'importent ses fonctions anti-érosives et régénératrices puisque l'on s'apprête à corriger les insuffisances du sol par un recours massif aux engrais chimiques ! Ainsi le cycle est-il bouclé... la voie débarassée de tous obstacles pour une "modernisation" des techniques.

(1) A. LERICOLLAIS (op. cit.).

Les formes d'accumulation subissent donc une transformation profonde accordant plus de place à l'outillage (charrue, semoir....) et aux liquidités mais il est bien évident que ces biens ne peuvent satisfaire aux mêmes usages que le troupeau bénéficiant à tout un groupe lignager par le truchement des héritages et des mises en pension. En somme la tendance à l'autocentrage des épargnes déjà perceptible à la suite de la seule pression démographique s'accroît sous l'effet des processus d'endettement et de monétarisation. Le ndok en tant qu'unité délocalisée perd sa raison d'être et par voie de conséquence, le ndok-noyau utérin localisé n'est plus "approvisionné" en retour. Cet affaiblissement de la principale clé de voûte du système social rend alors inutile l'ancienne norme matrimoniale veillant à limiter au maximum les déplacements de population ; et en dernier ressort c'est bien la relation ngak-m'bind qui porte le germe de sa prochaine dissolution, plus rien n'empêchant désormais la société sérère d'extra-vertir son dynamisme à l'image de la société wolof.

Certains auteurs ont parlé de "wolofisation", expression qui traduit incontestablement la réalité mais on comprend maintenant que ce serait en appauvrir énormément le contenu que de le réduire à l'adoption des pratiques religieuses musulmanes ou même à une plus grande ouverture à l'arachide. Plus exactement résumer le tout par ce mot de "wolofisation" est aussi peu satisfaisant si l'on n'en démontre pas, comme on a tenté ici de le faire, le mécanisme, que de parler "d'éclatement des structures sociales".

*

*

*

En conclusion, nous espérons avoir convaincu le lecteur non seulement de l'intérêt théorique d'une analyse des niveaux de décision comme moyen de connaissance, mais surtout de son aspect pratique en tant qu'instrument de dynamique c'est à dire pour observer le processus de déformation des articulations sociales et économiques ; déformations commandées à chaque niveau par les déformations subies à d'autres niveaux.